

## COVID 19

*Entre le secrétaire d'Etat du ministère de  
l'action et de comptes publics et les organisations  
syndicales représentatives de la Fonction Publique*

1

### INTERVENTION O. DUSSOPT

Début de la réunion à 11h00

Les numéros de téléphone des participants ont été demandés hier, afin de déconnecter les « oreilles indiscretes ». Nous avons donc donné les numéros de nos deux camarades (Baptiste Talbot qui intervient et Corinne Marchand qui prend des notes). Toutefois, Corinne a été déconnectée un grand nombre de fois, il y a donc des « blancs » dans ce compte rendu !... Ils seront notés dans ce compte rendu.

Textes publiés ou en cours de publication :

- Le décret sur les primes pour la Fonction publique hospitalière a été signé hier soir. L'objectif de la publication simultanée FPE/FPT et FPH va être possible probablement au JO de demain.  
Pour les EPHAD et les établissements d'accueil des personnes handicapées, un accord a été trouvé et le décret est en cours de rédaction.  
Il reste encore des discussions dans le champ médico-social, notamment sur les personnels en CESU.
- L'arrêté qui permet de relever le CET à 70 jours, et le flux à 20 jours au lieu de 10 pour 2020 a été publié.
- L'arrêté permettant l'entrée en vigueur du forfait mobilité durable au 11 mai a été publié.
- Pour la FPT, les deux décrets (CET et Forfait Mobilité Durable) font actuellement l'objet d'une transmission au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et au Conseil National d'Evaluation des Normes. Nous faisons en sorte que le décret FMD soit rétroactif au 11 mai.
- Le décret qui modernise et étend le champ de compétence de la médecine préventive est signé. La publication se fera dans les prochains jours.

D'autres textes publiés qui concernent la Loi Fonction Publique :

- Une série de texte sur le handicap. Il manque le décret portant des mesures dérogatoires pour la promotion et l'accès au grade supérieur des agents en situation de handicap. Il sera publié au JO.
- Des textes sur l'égalité professionnelle, notamment sur la neutralisation du congé parental ou aux modalités d'élaboration du plan d'action d'égalité professionnelle. Il n'y a plus de texte en attente pour l'égalité professionnelle.
- Deux décrets portant sur l'organisation, les délégations et les modalités électorales du CNFPT des centres de gestion, en application de la loi du 6 août 2019.

Autres points :

- Confirmation que l'ordonnance congés du 15 avril a une date butoir d'application fixée au 31 mai.
- Une ordonnance, adoptée hier en conseil des ministres, qui porte sur énormément de délais et de procédures administratives a intégré cette date butoir du 31 mai. Cette ordonnance a été publiée au JO de ce matin.
- Les procédures pour les agents en vulnérabilité : un accord de tous les ministères concernés et la CNAM pour la diffusion d'une fiche auprès des DRH et des organisations syndicales pour permettre d'en connaître les modalités.

Dans le projet de loi qui contient différentes mesures soit en réponse à la crise, soit de simplification administrative, soit d'accompagnement du BREXIT et qui fait l'objet d'une discussion à l'assemblée...

### **DECONNEXION A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION**

Mesure permettant la gratuité en cas de prêt de personnels entre employeurs publics (ex. des communes qui ont mis à disposition des centres hospitaliers des agents (de cuisine notamment) de ne pas avoir à facturer la masse salariale.

Le rapport sur le dialogue social et les accords majoritaires sera remis la semaine prochaine.

### **DECONNEXION A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION**

Lors de la reconnexion, la CGT avait déjà la parole...

### **Intervention CGT** *Baptiste Talbot*

« Nous allons intervenir sur un certain nombre de points, ce qui n'enlève rien à nos précédentes interpellations sur d'autres sujets.

Nous attendons toujours une réponse formalisée sur deux demandes unitaires majoritaires formulées la semaine dernière : la programmation d'un bilan de la crise et d'un processus de réunion pour en tirer des enseignements ; la programmation de négociations salariales

Pour nos collègues, la situation est toujours difficile, a fortiori dans le cadre du déconfinement, marqué d'ailleurs par l'apparition de foyers de contamination

Nous remontent :

- toujours des problèmes d'approvisionnement en équipements de protection notamment dans des établissements scolaires mais aussi dans la FPH. Leur gratuité est nécessaire.
- des pressions sur agents en ASA pour garde d'enfant. De fortes inquiétudes s'expriment sur le régime des ASA à partir de début juin : il y a besoin d'officialiser rapidement la prolongation pour les agents n'ayant pas de solution de garde d'enfants
- des pressions sur les agents en télétravail pour qu'ils reviennent en présentiel. Nous Soulignons l'importance des frais occasionnés par le travail à domicile et la nécessité de dispositifs de prise en charge.

Nous réaffirmons la demande de reconnaissance du caractère professionnel du CV19 pour tous les personnels l'ayant contracté et ceux qui seront malades.

Nous insistons sur le besoin d'une politique de tests dans la Fonction publique en particulier pour les agents au contact du public.

Nous soulignons le très fort sentiment de désillusion et d'injustice dans la FPH après la vague épidémique. Les agents sont allés puiser très loin dans leurs ressources individuelles et collectives pour faire face aux évènements. Or elles et ils sont toujours confrontés à des situations nombreuses de manque de matériels, à la poursuite de plans de réorganisation et de fermetures de lits, services voire établissements, à l'absence de perspective de décisions fortes concernant l'avenir de l'hôpital et la reconnaissance de leur travail.

Nous observons que les textes sur les primes ne toujours pas sortis. Pour la FPH, ce retard est dû notamment à des difficultés d'arbitrage pour établir la liste des départements les plus impactés, ce qui confirme le caractère alambiqué, discriminatoire et problématique du dispositif. Ces « primes Covid19 » sont bien une usine à gaz et un facteur de discorde parmi les personnels, ce qui nous conduit à redire que la solution est simple : il faut augmenter la valeur du point d'indice et revaloriser les carrières.

Sur le projet calamiteux de dons de jours de congés aux soignants sous la forme de chèque vacances :

- tous les gadgets du monde (y compris les médailles) ne changeront rien au fait que les personnels attendent une reconnaissance réelle et pérenne sous la forme d'augmentations de salaire et de revalorisation des grilles de rémunération
- les salariés du privé et ceux des deux autres versants de la Fonction publique ont mérité leurs congés et ce gouvernement doit arrêter de puiser toujours dans les mêmes poches pour éviter le plus longtemps possible de taxer les plus riches
- ce serait une nouvelle usine à gaz : comment répartir ces chèques vacances de manière transparente ?

Il faut arrêter le bricolage et le saupoudrage. L'accumulation de mesures parcellaires ne constitue pas une politique de reconnaissance générale pour l'ensemble des

personnels. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités avec des mesures générales de reconnaissance du travail et du sens du service public des personnels

Nous attendons toujours des perspectives de choix budgétaires forts pour la FP et notamment pour notre système de santé. Cela plaide de notre point de vue pour un bilan de la crise préalablement à la préparation des PLF et PLFSS 2021.

Si la décrue de l'épidémie se confirme – ce que nous souhaitons bien évidemment – nous soulignons enfin qu'il ne serait ni compréhensible ni acceptable que des libertés publiques, notamment celle de manifestation, restent amputées ou suspendues jusqu'à fin juillet.

## **DECONNEXION DEUX FOIS A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION DURANT L'INTERVENTION DE LA CGT !**

### **CFDT :**

- Demande imputabilité au service de la maladie Covid 19,
- Données statistiques pendant le confinement et depuis le 11 mai,
- Dialogue social : toujours inquiète sur sa qualité dans les services,
- Demande d'une réunion de la FS4,
- Demande d'une réorganisation de l'agenda social pour permettre de traiter les sujets par ordre de priorité. La cadence prévue ne pourra se tenir, vu les exigences sanitaires.

La réunion du lundi 18 mai n'a pas été confirmée, sans ordre du jour, pour la CFDT cette réunion ne pourra pas être préparée. Si la réunion est maintenue, la CFDT se pose la question de sa participation.

Le mieux est de reporter cette réunion du 18 mai.

- Lignes directrices de gestion : fin de non-recevoir lors de la dernière réunion, mais le ministère des armées les soumet à son CTM de mai, en ayant anticipé les échanges avec les OS. Qu'en est-il des autres ministères et de l'ensemble des employeurs ? quels calendriers ? Quelle qualité du dialogue social ?
- Dès le début de l'automne, nous demandons à ce qu'une réunion de préparation des élections professionnelles de 2022 soit organisée.
- Déconfinement :
  - o Attente de certains agents sur leur situation administrative,
  - o Agents vulnérables et agents proches d'une personne contaminée, prendre en compte ces deux situations sur la fiche qui va être élaborée,
  - o A compter du 2 juin, nous avons pris note d'un congé de droit pour les agents qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école, mais qu'en est-il des personnels annualisés (ex : les personnels des établissements scolaires) ?

- Rythme de la reprise : Il y a de fortes conséquences sur la reprise dans les services du fait de la pression gouvernementale à vouloir une reprise rapide. Tout ceci sans précaution de notre système de santé et de ses personnels. Certains chefs de services invitent fermement leurs agents à reprendre en présentiel, contrairement à toutes les recommandations sur le maintien du télétravail,
- Nous aimerions un Conseil Commun consacré uniquement au télétravail et, à ce sujet nous aimerions construire utilement une négociation sur le télétravail dans la fonction publique.
- Restauration et coût des repas : alerte des agents à faible rémunération sur le coût journalier des repas sans cantines ou restaurants administratifs.
- Congés : demande d'un écrit sur les engagements pris par le secrétaire d'état en matière de congés (forcés ou non).
- Congés bonifiés : les agents devraient avoir la possibilité de choisir ce qui lui semble le mieux pour lui ou ses proches. Soit l'ouverture d'un droit de report (ce qui est positif), soit la possibilité d'user de ses congés cette année. Chacun assumera son choix avec les contraintes sanitaires que l'on connaît.
- Les agents de la FPH attendent de bénéficier de la revalorisation de leurs jours inscrits au CET.
- Nous craignons que les agents de la FPH soient exclus du dispositif du forfait mobilité à compter du 11 mai.
- Le décret de l'article 2, de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril autorisant les médecins du travail à prescrire des arrêts de travail en cas de suspicion ou d'atteinte par le Covid 19 est paru. Il pourrait être étendu aux médecins de prévention de la fonction publique.
- Les agents en temps partiels thérapeutiques ou période de reclassement : la période d'urgence devrait être neutralisée.
- Rupture conventionnelle : des agents ayant formulée leur demande avant le 16 mars sont toujours en attente de réponse.

**FO :**

Nous arrivons à la limite d'exercice de ces conférences.

Nous avons besoin de précisions techniques et merci, mais maintenant, nous avons besoin de réponses politiques sur l'avenir de la Fonction Publique.

Nous constatons toujours un déficit de masques y compris dans les services ou les agents reviennent maintenant en présentiel.

Votre courrier co-signé avec M. Darmanin de remerciements aux agents ne suffira pas à repartir comme avant. Nous devons avoir une véritable discussion et non une conférence de ce type, en bilatérale puis en multilatérale, pour voir comment le président de la République voit l'avenir des services publics et de la Fonction publique.

Pour FO, reprendre l'agenda social tel quel, ne sera pas possible. Il faut revoir, suite à cette crise, les effectifs de la FP, le statut des personnels (fonctionnaires plutôt que contractuels), pérennité des missions, attractivité des carrières pour tous et non des primes « one shot ».

Si la vision du gouvernement reste la même qu'avant la crise, c'est-à-dire sur l'application de la loi de transformation de la fonction publique nous aurons un point de désaccord qui est d'ailleurs lié à l'agenda social.

- Est-ce que le premier objectif de ce gouvernement est de supprimer les CHSCT dans la FP avec la réunion programmée le 26 mai ?

Les agents demandent comment va être organisée la FP de demain ? ça ne peut pas être la même qu'avant la crise !

Il faut bien sûr faire un bilan de la crise.

Nous attendons un message clair de votre part avant le 25 mai, pour savoir la vision du gouvernement sur la FP de demain.

Focus sur l'hospitalière :

- La prime crée des dissensions entre les agents.
- Le don de jour est assez incompréhensible, car actuellement près de 30 000 postes bloqués sur les CET et que les effectifs ne permettent pas de prendre des congés.
- La remise de médailles le 14 juillet a levé un sourire jaune de la part des agents
- Il faut des négociations salariales

#### **DECONNEXION A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION**

#### **UNSA :**

- Demande de reconnaissance comme maladie imputable au service,
- Demande de réaffirmation du maintien en télétravail du plus grand nombre d'agents possible, (idem CFDT : des demandes insistantes de chefs de services auprès d'agent pour un retour au travail en présentiel),
- Les équipements

#### **DECONNEXION A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION**

- Sécurité dans les locaux et nombre de personnes en réunions,
- Restauration : toujours les mêmes interrogations,
- Garde d'enfants : arbitrage à faire pour les CESU,
- ASA des personnes vulnérables : situation des agents vulnérables placés en maladie, alors qu'ils ne sont pas malades, par rapport aux droits à congés.
- ASA garde d'enfants : transmettre des instructions claires dans tous les services des trois versants de la FP, y compris pour la période à partir du 1<sup>er</sup> juin,
- Retour à 5 000 lits de réanimation dès le mois de mai : prématuré par rapport à la pandémie, incompréhensible par rapport aux efforts fait par le pays. Nous



serons bien en dessous de la moyenne de lits de réanimation / habitants des pays qui nous entourent.

- Dysfonctionnement dans les collectivités territoriales qui ne disposent pas de Plan de continuité de service et donc n'organisent aucune consultation d'instances,
- Nous demandons un dispositif par département de suivi des situations des collectivités locales,
- CET de la FPH : ne pas publier ce versant et la monétisation de ces jours placés.
- Primes : alerte sur la nécessité de reconnaître l'engagement des agents, et sur un sentiment d'injustice qui se développe.
- Agenda social : nous souhaitons un report au début juin de l'agenda précédemment transmis. Il ne s'agit pas de bloquer le dialogue social, mais de l'organiser au mieux au regard de la situation que nous vivons. Nous souhaitons des réunions en Visio conférence. Si elles sont organisées en présentiel, nous souhaitons avoir le choix soit présentiel, soit Visio. Nous souhaitons des documents transmis à l'avance. Nous sommes prêts à en garantir leur confidentialité. Nous proposons que la première réunion sur le plan de santé soit réorientée sur un plan qui permette de tenir compte de la situation actuelle. Nous partageons, comme FO, d'avancer sur une réflexion plus globale sur les services publics et la FP.

## FSU

- Agenda social : déclaration commune, pas de réponse immédiatement. Mais pour les réunions la semaine prochaine, nous n'avons aucun document. Réunion en présentiel, ou audioconférence ? Ces réunions très importantes ne peuvent pas se tenir en audioconférence. Si elles se tiennent, nous devons en être informés.
- Nous demandons la communication des textes en amont,
- Primes : idem que les autres organisations,
- Don de congés : totalement inapproprié. La reconnaissance du travail supplémentaire doit se faire par des congés supplémentaires, mais pas par une solidarité interne dont on ne voit même pas comment elle pourra se mettre en œuvre. C'est de l'affichage.
- ASA pour garde d'enfants : la date du 2 juin n'est pas tenable. L'accueil pour tous les enfants ne sera pas tenable. Nous demandons le maintien des agents en ASA et télétravail.
- Télétravail : la situation risque de durer. Il faut débloquer des moyens pour équiper correctement les personnels y compris du droit à la déconnexion,
- Reconnaissance en maladie professionnelle et imputabilité au service : extrêmement important,
- Politique des ARS à préciser pour les tests, notamment dans les services en cas de cas avérés.

- Masques : pas de norme nationale. Des masques taille enfant arrivent dans les services de l'Education nationale pour protéger les personnels. Nous demandons la fourniture et la gratuité des masques pour tous les élèves qui devront en porter, pour éviter des soucis de conformité de masques.

## **SOLIDAIRES :**

- Réaffirmation que les priorités de Solidaires sont les conditions de travail, la sécurité et la protection des agents.
- Encore des problèmes d'approvisionnement d'équipement de sécurité dans le domaine de la santé, mais aussi dans l'éducation et les collectivités territoriales,
- Nous maintenons notre revendication sur le fait que tout agent qui souhaite avoir un masque doit s'en voir fournir un, même s'il n'est pas sur un poste où le port du masque est obligatoire,
- Gratuité des masques pour la population,
- Télétravail : quelles sont les consignes ? Ce n'est pas la même règle partout, avec des pressions de certaines hiérarchies,
- ASA : des problèmes suivant les ministères. Il y a besoin de clarification,
- ASA gardes d'enfants : il faut la maintenir après le 2 juin, sinon, cela veut dire qu'il n'y a pas de choix de re-scolariser son enfant.
- Problèmes concernant des contractuels et des vacataires,
- Primes : le décret n'a pas été transmis aux OS. Cette prime est facteur d'injustice. Notre revendication est la revalorisation des carrières et des salaires pour les agents.
- Pour les personnels de la FPH, ce n'est pas une histoire de médaille... Ce n'est pas une médaille qui paye le loyer !
- Don de jours de congés : ce n'est pas aux agents de financer entre eux les congés. Tout le monde a travaillé. Il est indispensable de donner des jours supplémentaires à ceux qui ont été dans des situations particulières.
- Imputabilité au service : toujours la même demande pour tous les agents des trois versants,
- Dialogue social : suite à l'interpellation intersyndicale de la semaine dernière, il nous paraît indispensable d'avoir un bilan et de repartir sur des choses totalement différentes. Nous ne reprendrons pas les réunions telles que vous les avez prévues.

## **FAFP**

- Toujours les mêmes demandes que les semaines précédentes : ASA, Reconnaissance, primes,
- Reprise : la reprise se fait de manière inégale sur le territoire et en fonction des ministères,
- Le dialogue social et les CHSCT ont toute leur place dans cette crise,



- Don de jours de congés : incompréhensible, car dans le privé cela ne pourrait pas se passer.
- Les personnels soignants ne demandent pas de médaille, mais une revalorisation des salaires,
- Lignes directrices de gestion : pourquoi vouloir à tout prix aller si vite,
- Dialogue social : si le présentiel n'est pas la règle, nous demandons des Visioconférences et non pas des audioconférences.

### CGC :

- Reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle et imputabilité au service pour tous les agents,
- Congés bonifiés : clarification urgente de la situation,
- Positions administratives à régulariser, avec une notification écrite pour chaque agent,
- Lors de la réunion de la CCHSCT du 7 mai,

#### **DECONNEXION A LA REUNION PAR L'ADMINISTRATION**

- Plan de Reprise d'Activité : manque de dialogue social dans bon nombre d'endroits, pression des supérieurs pour une reprise en présentiel,
- Télétravail : besoin d'une réflexion sur ce sujet, pour l'avenir,
- Action Sociale : CESU pour les gardes d'enfants, logements,

### CFTC :

- Primes : toujours des injustices,
- Arrêts de travail : personnels à risque convoqués par la médecine du travail pour vérification. Les certificats d'isolements faits par les agents sont contestés par les hiérarchies et les CPAM qui demandent aux médecins généralistes de ne plus établir d'arrêt de travail pour ces agents !
- Absences de statistiques,
- Reconnaissance en maladie professionnelle du Covid 19 pour tous les agents,
- Don de jours de congés et médaille : les personnels demandent plutôt de meilleures conditions de travail et un meilleur pouvoir d'achat.

### Réponses de M. O. DUSSOPT.

Malentendu relevé par la CGC : il y a un projet de loi portant sur les congés présenté au conseil des ministres. Il s'agit de la ratification de l'ordonnance du 15 avril. Ce projet de loi sera prochainement inscrit à l'ordre du jour du Parlement qui a quelques mois pour ratification de l'ordonnance.

La crise fera l'objet d'un bilan, soit sous forme de groupe de travail, soit en CCFP. Mme Jacquot avait demandé un CCFP extraordinaire, nous le tiendrons en parallèle et non en préalable à un certain nombre de travaux qui sont ouverts et qui

concernent l'application de la loi du 6 août et pour d'autres qui concernent le dialogue social.

La maladie professionnelle : nous sommes sur la même position que la semaine dernière.

ASA : A partir du 1<sup>er</sup> juin, dans le public comme dans le privé, les conditions d'accès à l'ASA ou au chômage partiel pour le privé seront progressivement modifiées. Nous devons tenir compte de la capacité d'accueil des écoles, c'est la raison pour laquelle, seront éligibles les agents dont les enfants ne pourront pas être accueillis (école fermée ou niveau de l'enfant non ouvert ou encore que les priorités d'accueil ne concerneront pas l'enfant). Lorsque cela relèvera de la seule volonté des parents de ne pas scolariser leurs enfants ce sera, comme cela a déjà été dit, sur un régime de congés ou de RTT.

La vulnérabilité : la fiche travaillée avec la CNAM a vocation d'apporter beaucoup de clarifications, en particulier sur les certificats. Nous avons encore en instance la question des proches de personnes vulnérables (conjoint ou enfant). L'objectif de cette fiche est de bien déterminer les droits et de faire en sorte que les agents vulnérables puissent avoir des ASA, tant que la doctrine sanitaire nous dira que les personnes vulnérables doivent se tenir éloignées des collectifs de travail et de leur lieu de travail.

Agenda social : la réunion de lundi 18 mai ne se tiendra pas. En début de semaine prochaine, nous allons vous transmettre un nouvel agenda social remanié. Nous envisageons dans les modalités, pour les réunions dont les sujets le permettent, de la visio ou audio conférence, du présentiel que nous pourrions réorganiser sous réserve qu'il n'y ait pas d'évolution sanitaire à partir du 2 juin. Nous envisageons pour que le présentiel puisse s'accompagner des gestes barrières de mixer le présentiel et la participation en Audio ou visio.

Nous maintenons à l'agenda, à la fois les lignes directrices de gestion et la mise en place des Comités Sociaux d'Administration ou d'Etablissement. C'est un point que nous mettrons en lien avec le calendrier de préparation des élections professionnelles de 2022.

A ce stade, 4 ministères ont transmis leurs lignes directrices de gestion. Nous travaillons actuellement avec eux, pour voir comment ils peuvent avancer dans les délais qui soient compatibles.

Les périodes préparatoires aux reclassements : il faut que nous regardions comment, si ce n'est neutraliser, au moins prolonger ces périodes de reclassement qui sont ouvertes et ont été suspendues.

Le travail sur la rupture conventionnelle va reprendre. La réunion prévue le 17 mars avec les DRH de la FPE pour faire un point sur la rupture conventionnelle a été reportée, mais reste à l'ordre du jour.

La crainte de différences entre les trois versants de la Fonction publique que vous évoquez. Pour la monétisation du CET, c'est un point de différence qui s'est installé durant ces derniers mois. Nous avons interpellé le ministère de la santé sur cette question mais aussi sur la mise en œuvre du forfait mobilité durable. Ils nous ont dit regarder avec attention. Ils nous ont dit qu'ils avaient avancés sur la question des plafonds du CET.

Les équipements de protection individuels : Dès qu'il y a équipement obligatoire, l'employeur fournit et entretient le matériel de protection. Nous faisons en sorte de proposer, même si ce sont des masques jetables, pour les agents qui souhaiteraient en porter, même si rien ne les oblige à le faire car il n'y a pas de recommandation sanitaire. C'est un point que nous avons déployé. Mais j'entends qu'il y a un certain nombre de disparités.

L'intégralité des masques qui sont diffusés dans le réseau de la Fonction publique fait l'objet d'un contrôle par les services de la douane. S'il y a des situations particulières que vous voulez nous soumettre, merci de nous les faire passer.

L'UNSA a demandé des instructions pour la FPT, en matière d'équipements de protection et d'ASA. Nous ne sommes pas en capacité, d'un point de vue formel de donner des instructions aux employeurs territoriaux. Nous avons quelques lois qui s'appliquent et cela devient impératif, mais sur énormément de sujets, nous faisons des recommandations. Sur le fait de donner une ASA, cela relève uniquement de l'employeur.

Nous regardons avec attention, les questions relatives au demi-traitement, et nous avons bien en tête qu'il y a des personnes vulnérables qui sont en ASA et d'autres qui sont vulnérables et en ALD et qui relèvent d'un régime de droit commun.

Décret heures supplémentaires/heures complémentaires : il est à la signature.

La FSU a évoqué les conditions de mise en œuvre du décret sur le télétravail publié la semaine dernière. Il facilite le télétravail de manière générale et il prévoit des conditions de télétravail assouplit en cas de crise. Nous allons regarder de très près ce décret pour voir si il y a des améliorations à y apporter pour la situation actuelle.

La neutralisation du délai des 4 mois. L'engagement est tenu.

Quelques points que j'avais oublié :

La reprise d'activité : nous maintenons le texte en vigueur sur la prise en charge des repas dans le cadre des frais de mission là où la restauration collective n'est pas ouverte.

Les PRA : nous avons demandé à chaque ministère de travailler sur le sujet. D'un ministère à l'autre, les situations sont inégales et d'une direction à l'autre également. Nous avons 35 à 40 % de présentiel dans le réseau de la DGFIP et dans le réseau des douanes (ce sont les deux réseaux où nous avons eu le plus de présentiel durant la crise), nous n'avons que 15% de présentiel à la direction du budget parce que la nature des tâches est différente.

Je vous invite à être attentif, car certains d'entre vous m'ont dit que l'on rappelle des agents en ASA alors qu'ils ne sont pas indispensables à la reprise. On peut comprendre la logique, mais nous devons faire collectivement attention à cette expression. A force d'expliquer que certains agents ne sont pas essentiels à la reprise d'activité d'un service, cela pourrait nourrir de mauvais arguments.

Nous avons une difficulté sur les PRA, c'est qu'ils n'existent pas dans le droit. Ils sont utiles pour accompagner la reprise. Les PCA devraient trouver un fondement juridique plus solide que ce qu'ils ont aujourd'hui, il faudrait étendre la réflexion aux PRA.

Le 11 juin, il y aura plus d'éléments sur les questions statistiques. Nous aurons des résultats de l'INSERM et de l'INSEE.

Les dons de jours : c'est une initiative parlementaire. L'objectif est qu'effectivement sur la base du volontariat, des agents du secteur privé ou public renoncent à des jours de RTT ou de congés pour qu'ils soient transformés en jours de congés, en primes ou en chèques vacances au bénéfice des soignants. J'ai entendu toutes vos positions. Notre position au MACT et à la DGAFP est de veiller à ce que les dispositions qui seraient votées par le Parlement puissent s'appliquer dans la fonction publique. Je ne sais pas quel sera le succès d'un tel dispositif. Il n'y a pas de volonté de culpabilisation ou autre.

La fiche sur la CNAM arrivera en fin de journée.

L'agenda social remanié vous sera envoyé en début de semaine prochaine.

12

Remarque de la FSU : mixte présentiel et visio ou audio. Ce n'est pas possible pour nous en audio. Nous avons noté la réception du prochain agenda social, y aura-t-il un groupe de travail le 26 mai ?

Réponse : Nous sommes sur une reprise pour juin, nous regardons les textes que nous allons inscrire à l'ordre du jour.

Note de notre camarade Corinne Marchand : A 16h45, j'ai eu un appel sur ma ligne téléphonique fixe d'un agent du ministère. (celui hier qui nous a demandé nos noms et numéros de téléphone). Il voulait vérifier mon identité et le motif de ma connexion de ce matin. Je lui ai répondu que je ne comprenais pas bien le sens de ses questions puisqu'hier nous avons déclaré les représentants CGT avec leurs numéros de connexion. Il a osé me répondre qu'il n'avait pas enregistré mon numéro par ce qu'il n'avait pas trace de mon mail. Lorsque je lui ai répondu que j'allais lui renvoyer notre échange avec surtout ses remerciements pour cet envoi, il m'a dit qu'il venait de retrouver mon mail...

J'ai répondu que je comprenais mieux pourquoi j'avais été déconnecté de façon intempestive ce matin ...